REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

Nombre:

de conseillers

en exercice 14de présents 14

- de votants 14

Date de convocation 27-02-2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Sabine SOUMIER, Daniel HERPHELIN, Michel DELVA, Béatrice PAYEN, Sophie LOUGUET, Philippe MARION, Lucie ROSELEUR, Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY, Stéphane PAMART et Jean-Claude CORRIER.

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet: Vote des compte de gestion et compte administratif 2019 (2020002)

M. Xavier MOUVET, Maire-adjoint, présente le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

En fonctionnement, un excédent d'un montant de résultant du résultat de clôture 2018 + 211.548,39 € et du résultat de 2019 + 200.930,34 € En section d'investissement, un solde d'exécution global de résultant du résultat de clôture 2018 - 296.367,98 € et du résultat de 2019 + 198.468,69 € + 12.478,73 €

Résultat global + 314.579,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, adopte le compte administratif 2019 conforme au compte de gestion dressé pour cet exercice par le Receveur Municipal.

Affectation de résultats (2020003)

Suite au vote du compte administratif 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2020, le résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 financement de la section d'investissement : 301.199,29 €
- Report en section de fonctionnement (002): 111.279,44 €

Objet: Fiscalisation de la contribution « DECI » 2020 (2020004)

Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune de 20

Objet : Elections Municipales de mars 2020

Le tableau des permanences pour les élections municipales du 15 mars est établi.

Questions diverses

Feu d'artifice de juillet 2020

Le devis d'un montant de 3.750 € établi par M. FONTAINE, président des « Feux Follets » est accepté à l'unanimité.